**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**Ministère du Pétrole, des Mines et de l’Energie**

**Société Mauritanienne d’Electricité (SOMELEC)**

# Logo normalisé P

**Avis de Demande de cotation à compétition ouverte pour l’acquisition de Pièces de Rechanges (PDR) pour moteurs CUMMINS**

**DC No: 04/CAE/DCDC/2021**

La SOMELEC lance une Demande de cotation à compétition ouverte auprès des fournisseurs spécialisés dans la fabrication et la distribution des Pièces de Rechanges (PDR) pour Moteurs CUMMINS.

La Demande de cotation à compétition ouverte peut être consultée à travers le lien suivant :

<https://www.somelec.mr/?q=node/1532>

Les prix proposés par les Soumissionnaires doivent être des prix CIP/Entrepôt de la SOMELEC à Nouakchott (Incoterms 2020).

Les Soumissionnaires nationaux sont tenus de libeller leurs prix en Ouguiya (MRU).

Les Soumissionnaires étrangers sont autorisés à libeller leurs prix en une ou plusieurs monnaies convertibles sans dépasser trois (3) monnaies étrangères.

**Le pli fermé** contenant l’offre technique et l’offre financière doit être reçu au plus tard **le Mercredi 30 Juin 2021 à 12 heures GMT** à l’adresse mentionnée ci-dessus

**« Direction Générale de la SOMELEC**

**Commission des Achats d’Exploitation**

**47, Avenue de l'Indépendance. B.P.355**

**Nouakchott (Mauritanie) »**

Les offres seront ouvertes en séance publique de la Commission des Achats d’Exploitation (CAE) **le 30/06/2021** **à 12 heures GMT** à l’adresse ci-dessus.

Les Soumissionnaires intéressés sont autorisés à assister à la séance d’ouverture des offres.

Les offres libellées en monnaie(s) étrangère(s) qui prévoient un paiement par Lettre de crédit irrévocable et confirmée seront majorées, pour les besoins de l’évaluation, d’un pourcentage de 4% correspondant au coût estimé qui sera payé par la SOMELEC pour une lettre de crédit irrévocable et confirmée.

Les offres libellées en monnaie(s) étrangère(s) qui prévoient un paiement par Lettre de crédit irrévocable et non confirmée seront majorées, pour les besoins de l’évaluation, d’un pourcentage de 2% correspondant au coût estimé qui sera payé par la SOMELEC pour une lettre de crédit irrévocable et non confirmée.

Les offres libellées en monnaie(s) étrangère(s) seront converties, pour les besoins de l’évaluation, en Ouguiya (MRU) en utilisant le cours vendeur défini par la Banque Centrale de Mauritanie à la date limite de réception des offres.

Le marché sera attribué au Soumissionnaire dont l’offre est évaluée la moins disante.

**Le Président de la Commission des Achats d’Exploitation**

**Cheikh Abdellahi BEDDA**